



Les organisations syndicales du département
SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action,
☛ qui ont appelé à la grève contre le décret Peillon sur les rythmes les 12 février, 28 mars, 14 novembre et 5 décembre,
☛ qui exigent ensemble la suspension immédiate de ce décret,

Appellent tous les collègues du département à participer

au rassemblement

le mercredi 29 janvier à 10h30

devant la DSDEN de Créteil (inspection académique)

pour exprimer ensemble notre exigence que

le décret Peillon sur les rythmes scolaires

ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine,

qu'il soit suspendu et retiré.

Le 6 janvier, la DASEN s'est adressée aux Maires du département pour leur demander d'élaborer des projets d'organisation du temps scolaire pour mettre en place le décret (projet à transmettre pour le 31 janvier).

Le même jour, elle s'est adressée aux enseignants pour les inciter à réunir des conseils d'école pour lui faire des propositions de mise en œuvre du décret, en particulier dans les communes dans lesquelles les Maires refusent de transmettre des projets.

Nous l'avons dit, nous l'avons écrit ensemble à plusieurs reprises :

Ce décret est dangereux pour la sécurité des élèves, pour leurs conditions d'apprentissage et pour les conditions de travail des personnels, qu'ils soient enseignants, AVS, agents territoriaux ou animateurs : il ne règle aucun des problèmes posés pour les élèves, il remet en cause la spécificité d'une salle de classe qui ne peut devenir une salle polyvalente d'animation ; les élèves ne peuvent être laissés sans repères spatiaux et temporels comme cela risque d'être le cas dans certains scénarii d'activités périscolaires, les conditions de travail des enseignants et de tous les personnels sont détériorées, sans pour autant avoir amélioré les conditions d'apprentissage des élèves.

Par conséquent nous demandons expressément à la DASEN de **renoncer à son calendrier et de surseoir à toute application du décret à la rentrée dans les écoles du département.**

Une **délégation** de nos organisations syndicales **sera reçue par la DASEN à 9h30** et rendra compte devant le rassemblement de ses réponses.

Nous lui dirons ensemble :
le décret Peillon ne peut pas, ne doit pas s'appliquer !

☞ Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action **s'adressent ensemble solennellement aux Maires des 47 communes du Val-de-Marne**, (dont aucun ne s'est engagé dans la mise en œuvre du décret en septembre 2013), pour leur **proposer d'être présents à nos côtés mercredi 29** et leur demander :

- de **s'adresser avec nous** au ministre de l'Education nationale et à la DASEN pour leur demander de **suspendre la réforme des rythmes scolaires**.

- de **ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à la DASEN** avant le **31 janvier**, considérant que ce décret ne permet véritablement aucune amélioration ni pour les élèves, ni pour les personnels alors qu'il entraîne un coût financier très important pour les communes.

☞ Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action **s'adressent aux syndicats des personnels territoriaux du département** dont les conditions de travail sont mis en cause par le décret pour leur proposer d'être présents à nos côtés.

☞ Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD Education, CGT Educ'action **s'adressent aux parents et à leurs associations** pour leur proposer de soutenir et participer au rassemblement. **Il ne serait acceptable pour personne qu'une réforme mal engagée, ait finalement pour conséquence de dégrader le temps scolaire des enfants !**

Le Mercredi 29 Janvier 2014
à 10h30 devant la DSDEN,

de tout le département,
soyons nombreux à exiger
dans l'unité :

le décret Peillon
ne doit pas s'appliquer !